

A2G CAPITAL
Société par actions simplifiée
au capital de 500.000 euros
Siège social : 98, avenue de Versailles, 75016 Paris
882 986 201 RCS Paris
(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
EN DATE DU 26 JANVIER 2026**

(Extrait)

[...]

PREMIÈRE DÉCISION

Transfert du siège social de la Société et modification corrélative de l'article 4 des Statuts

Le Président, conformément aux stipulations de l'article 4 (*Siège social*) des Statuts :

- **décide** de transférer le siège social de la Société, avec effet à compter de ce jour, du 98, avenue de Versailles, 75016 Paris, à l'adresse suivante : 23, rue du Port, 92000 Nanterre ; et
- **décide**, en conséquence, de modifier (i) l'adresse indiquée en page de garde des Statuts et (ii) le premier alinéa de l'article 4 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 Siège social

Le siège social de la Société est fixé : 23, rue du Port, 92000 Nanterre.

[...] »

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 4 (*Siège social*) des Statuts, la présente décision du Président de transférer le siège social de la Société devra être ratifiée par la plus prochaine décision collective des associés à la majorité prévue à l'article 18.2 des Statuts.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Le Président **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de ce procès-verbal, à l'effet d'accomplir et effectuer toutes formalités légales et sociales qui pourraient s'avérer nécessaires.

.....

Extrait certifié conforme :

DocuSigned by:

926B43833757497...

LE PRÉSIDENT

Monsieur Alexis Constantinou*

*A titre de convention sur la preuve, le signataire a accepté de signer le présent extrait par voie électronique par l'intermédiaire du service de signature et de cryptographie DocuSign™ (www.docusign.com). Le signataire reconnaît que cette signature électronique a la même valeur que sa signature manuscrite et confère, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, date certaine à la date mentionnée par la technologie DocuSign™ dans le certificat de signature mis à disposition du signataire sur le site www.docusign.com.